

tion de proposer au fur et à mesure qu'elles viendront, et je me rendrai compte si certains ministères ne pourraient pas faire quelques sacrifices afin d'alimenter les délibérations de cette Chambre, au cours des premières semaines de la session.

A l'appui de l'assertion de mon très honorable ami, à savoir que des mesures importantes ont émané du Sénat et ont résisté à l'épreuve du temps, je mentionnerai une loi excellente que nous avons à notre crédit. Il faudra lui apporter des modifications tôt ou tard, mais elle fut adoptée en 1910. Je veux parler de la loi des assurances. Au cours de deux sessions, la Chambre des communes avait essayé de résoudre le problème et, durant la troisième session, le ministre des Finances de l'époque, feu M. Fielding, envoya le projet de loi au Sénat où il fut examiné et révisé avec soin. Cette loi régit encore les opérations des compagnies d'assurance-vie.

Le très honorable M. MEIGHEN: Et elle a été refondue de nouveau dans cette Chambre, en 1933.

L'honorable M. DANDURAND: Parfaitement. Nous devons faire face à cette situation et il est à propos que mon très honorable ami et moi-même l'exposions au pays en général de sorte que, à notre titre de sénateurs, —je ne rejette pas ma part de responsabilité en qualité de ministre,—nous puissions déga-ger notre responsabilité, s'il survient un second ajournement. Ils nous faudra décider demain si nous devons ajourner encore une fois les séances du Sénat.

L'honorable CREELMAN MacARTHUR: Honorables sénateurs, je désire faire miennes les observations du très honorable leader de la droite. A maintes reprises, j'ai fait entendre des protestations semblables. Cependant, je crois qu'il a une commune responsabilité avec l'honorable leader de ce côté-ci de la Chambre. Je propose que ces deux habiles sénateurs se réunissent au début de la session et se rendent compte du nombre de mesures au sujet desquelles le Sénat pourrait convenablement prendre l'initiative. Le très honorable chef de l'opposition a parlé de l'humiliation qu'il éprouve à s'en retourner chez lui. Il n'a relativement qu'un court trajet à faire. Pour ma part, le voyage est d'un millier de milles. Lorsque le Sénat s'est ajourné, il y a un mois, je savais qu'il était futile de prendre des arrangements pour revenir ici aujourd'hui. Que mon très honorable ami soit juste. Le retard n'est pas exclusivement de la faute du Gouvernement. Nous devrions examiner quels sont ceux qui ont empêché le dépôt des mesures ministérielles. Il y a trois ou quatre groupes dans l'autre Chambre et

L'hon. M. DANDURAND.

l'un de ces groupes est dirigé par un nouveau chef très agressif et qui s'oppose à tout.

A la dernière session, j'ai protesté contre la méthode de nommer les comités, mais on ne s'est pas occupé de mes protestations. On continue à suivre la même ancienne méthode; on se réunit à huis-clos et les comités sont nommés. Voilà l'une des déficiences de cette Chambre; nous n'avons pas les hommes qu'il faut aux places qui leur conviennent.

Une VOIX: Très bien; très bien.

L'honorable M. MacARTHUR: Lors de la prorogation, l'année dernière, certaines questions étaient encore inscrites à l'ordre du jour. Quelques-unes étaient inscrites au nom du regretté sénateur de De Lanaudière (l'honorable M. Casgrain). "Bien que mort, sa voix se fait encore entendre." S'il était encore parmi nous, je crois qu'il désirerait des réponses à ces questions. J'avais inscrit à l'ordre du jour quelques questions bien simples et j'ai la conviction que les fonctionnaires du département concerné auraient pu y répondre avant la prorogation. Cependant, on ne l'a pas fait et les questions sont périmées. Elles ne sont plus inscrites à l'ordre du jour.

L'honorable M. DANDURAND: Vous pouvez les ressusciter. Faites-les inscrire de nouveau à l'ordre du jour.

L'honorable M. MacARTHUR: Ces questions sont devenues périmées tout simplement parce que le Parlement a été prorogé. Voilà qui est loin d'être satisfaisant. Cependant, s'il me faut encore passer par cette formalité d'inscrire de nouveau ces questions à l'ordre du jour, c'est parfait. Je puis le faire.

(Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.)

SÉNAT

Mercredi, 15 février 1939.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières.

TRAVAUX DU SÉNAT—AJOURNEMENT

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs, nous avons eu un court débat, hier soir, au sujet du programme des travaux du Sénat. Il est évident à cette heure qu'il n'y a pas de mesures législatives que je puisse présenter au nom du ministère. Par conséquent, étant donné que l'on consacrerait un temps considérable dans l'autre Chambre, à l'examen de la convention de commerce